

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 avril 2019 à 20 h 30

Convocation du 23 avril 2019

Étaient présents : Bruno LECOMTE, Laurent COCHONNEAU, André DIAZ, Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Yves BOURGE, Fatima CHENNOUKH, Michel DEROUINEAU, Laetitia GUTKNECHT, Jean-Daniel NOEL,

Absents excusés : Joël CHESNIER pouvoir à Fatima CHENNOUKH
Marie-Line REVEL

Étaient absents non excusés : Pascal MARTIN, Sylvie HERON, Manuella AUBRY-CHABLE, Jean-Marie BOULAY

Secrétaire de séance : André DIAZ est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- Tirage au sort des jurés d'assises 2019
- Document unique
- Redevance GRDF
- Décision modificative 1
- Fusion F2M Val Loir Habitat et PODELIHA
- Débat sur le foncier communal
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Monsieur le Premier Adjoint au Maire présente les comptes rendus des 18 et 25 mars 2019, aucune remarque particulière.

Aucune

Vote : 13 pour

Le registre circule pour les signatures.

Jacques FOUQUERAY souhaite intervenir auprès des conseillers.

M le Maire lui donne la parole.

Jacques FOUQUERAY veut savoir pourquoi la municipalité ne soutient pas financièrement la paroisse en ce qui concerne la facture de fluide consommé par la paroisse pour l'éclairage et le chauffage. Il informe les membres du conseil que sur les autres communes du secteur il y a une aide financière attribuée aux paroisses selon le choix des collectivités.

Bruno LECOMTE rappelle aux conseillers que ce débat a déjà eut lieu au sein du Conseil et qu'il avait été décidé que la commune ne soutiendrait pas financièrement la paroisse.

Certains commerçants venant d'autres départements ont fait remarquer à la commune que les messes ne se déroulaient jamais le dimanche matin sur cette dernière, ce qui pour eux est un manque à gagner. Le service dominical ne se déroule que sur Ecommoy et Laigné en Belin le dimanche.

M le maire a déjà discuté avec le Père actuel qui ne veut pas changer sa façon de faire. Et qui n'interviendra plus sur les cérémonies des 8 mai et 11 novembre si elles ne tombent pas un dimanche.

M le Maire rappelle aussi à M FOUQUERAY que la commune entretient régulièrement son bâtiment communal, l'Eglise : toiture, bancs, électricité ...

André DIAZ souhaite que ce soit donnant donnant ne serait ce que pour les paroissiens de Saint Gervais en Belin qui n'ont plus de messe dominicale.

Jacques FOUQUERAY pense que s'il n'y a plus de messes sur la commune c'est peut-être une question de personne.

Jean-Daniel NOEL demande entre qui et qui ?

Jacques FOUQUERAY ne souhaite pas en parler

Jean-Daniel NOEL demande si c'est bien une question de personne.

Jean-Yves BOURGE dit que le Père Augu était cassant mais qu'avec lui on pouvait trouver des solutions.

Jacques FOUQUERAY ajoute que le dialogue est impossible et il ne souhaite pas s'étendre sur le sujet

Bruno LECOMTE explique à M FOUQUERAY qu'il s'agit d'argent public et qu'on le partage à partir du moment où la commune est liée au mouvement.

Claudine BIZOT trouve dommage que toute la communauté soit pénalisée.

❖ **Tirage au sort des jurés d'assises 2019**

Ce point est reporté au prochain Conseil municipal

❖ **Document Unique**

Christian BARBEAU présente aux membres du Conseil municipal le document unique réalisé pour notre collectivité.

Il tient à remercier tous les personnels qui ont participé à sa réalisation ainsi que le centre de gestion qui nous a aidé dans cette longue démarche.

Le document unique est joint en annexe 1.

❖ **Redevance GRDF**

Conformément aux articles L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, GRDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité.

La redevance due au titre de l'année 2019 s'établit à 1 581.45 €.

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité l'émission de ce titre de recettes.

Vote pour 13

❖ **Décision modificative 1**

2051 Logiciels + 4 700 €

020 Dépenses imprévues - 4 700 €

Ceci exposé et après en avoir délibérés les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Fusion F2M Val Loir Habitat et PODELIHA**

M le Maire indique aux membres du Conseil que les sociétés F2M dont le siège social est au Mans 48 bd Robert JARRY et Immobilière PODELIHA 13 rue Bouché Thomas à Angers envisagent aujourd'hui de procéder à une fusion par voie d'absorption de la première par la seconde. Afin de permettre à la société PODELIHA de bénéficier des garanties accessoires aux prêts attachés au financement des biens immobiliers destinés à lui être transférés dans le cadre de la fusion projetée, il nous faut de façon formelle, autoriser le transfert dans le

cadre de la fusion envisagée, des garanties de notre collectivité a octroyées, sous réserve bien entendu du transfert des prêts dont ces garanties sont l'accessoire. Ce transfert de garanties, si le conseil en est d'accord prendra effet lors de la fusion prévue le 1^{er} juillet 2019 à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Ceci exposé et après en avoir délibérés les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Débat sur le foncier communal**

Terrain chemin du Rasnay

Les employés communaux ont commencé à travailler sur les places de stationnement. Il faudra bien spécifier ensuite que ce dernier sera interdit sur le chemin.

L'ancien restaurant scolaire

La commune a décidé de ne pas garder le bâtiment, une évaluation aux Domaines a été demandé.

Le bâtiment de la pharmacie

Les consorts BOUGARD ont contacté M le Maire pour l'informer de leur volonté de vendre le bâtiment.

Une estimation du bien va être demandé à France Domaine.

Plusieurs entrepreneurs sont intéressés par le bâtiment. Une entreprise locale souhaite louer le bâtiment et deux autres entreprises s'associeraient pour louer tout le bâtiment et il y aurait ainsi une entreprise à l'étage et un commerce au rez de chaussée.

M le maire ne souhaite pas que ce commerce ait une autre destination. Un jeune entrepreneur ne peut pas acheter le bâtiment ceci irait droit à l'échec. Le mieux serait que la commune acquière le bâtiment et le loue aux entrepreneurs. Cela leurs permettraient d'être plus sereins pour commencer leurs activités. Et de nouveaux commerces sont un plus pour la commune et les artisans présents.

Le bâtiment de la Poste

M le Maire et Christian BARBEAU ont rencontré le délégué régional de la Poste et la responsable de Château du Loir afin de connaître le devenir de la Poste. Elle va être fermée dans l'année et « l'activité Poste » reprise par un commerçant de la commune.

M le Maire a demandé à ce que la personne actuellement à la poste soit nommée dans le secteur.

Les horaires du service seront plus importants mais il est regrettable que la Poste ait décidé de fermer son bureau au sein de notre commune.

Un artisan serait aussi intéressé par le local.

Bruno LECOMTE rappelle aux membres du Conseil que le fait que la commune acquière du foncier est une bonne chose pour les années à venir.

Bruno LECOMTE demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord pour poursuivre les estimations et les différents projets proposés : estimation de l'ancien restaurant scolaire et de l'ancien bâtiment de la pharmacie.

Ils acceptent cette proposition.

Vote pour 12 abstention 1

❖ **Points sur les commissions**

Commission communication (André DIAZ)

Le courrier aux associations partira semaine 18

Date de retour le 16 mai 2019

Correction semaine 23
Distribution semaine 26 ou 27

Commissions travaux

Christophe LALOU présente deux devis pour l'achat d'outillage divers :

Roimier pour un montant de 588.33 € HT
Prolian pour un montant de 932.63 € HT

Il est proposé de retenir la société ROIMIER pour un montant HT de 588.53 € HT.
Vote pour 13

Christophe LALOU présente deux devis pour l'achat d'un sécateur électrique :

Equip Jardin pour un montant de 512.60 € HT
Brosset pour un montant de 604.17 € HT

Il est proposé de retenir la société Equip Jardin pour un montant HT de 512.60 € HT.
Vote pour 13

Christophe LALOU présente deux devis pour la maintenance sécurité incendie :

TECC pour un montant de 1 278.80 € HT
Eurofeu pour un montant de 2 934.17 € HT

Il est proposé de retenir la société TECC pour un montant HT de 1515.50 € HT.
Vote pour 13

Commission cimetièrre

Fatima CHENNOUKH propose aux membres du Conseil municipal de fixer à 100 € la concession d'une plaque au jardin du souvenir pour une durée de 20 ans.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

Commission fêtes et cérémonies

Christian BARBEAU explique aux conseillers qu'il n'y a plus de messe pour les commémorations car le curé ne le fera plus que les dimanches sur Laigné en Belin ou Ecommoy.

Jean-Daniel NOEL souligne qu'il n'y a pas eu d'invitation.

Levée du Conseil à 22 h 50
Prochain Conseil municipal le 13 mai 2019

Le Secrétaire de séance,

André DIAZ

Le Maire,

Bruno LECOMTE